

Comité d'Entreprise extraordinaire du 17 octobre 2018

Comité d'Entreprise extraordinaire dédié à la dotation de l'employeur

Depuis ces trois dernières années, les effectifs du GIE Ag2r Réunica ont diminué de 1000 salariés ce qui a pour effet d'avoir réduit la masse salariale de 42 millions d'euros.

En moyenne ce sont 1000 salariés à 3000 euros bruts par mois en moins.

Nous constatons 1 embauche pour 7 départs. Les départs concernent des salariés avec une forte ancienneté est un niveau de rémunération que l'on qualifiera de correcte. Les embauches sont surtout réalisées par des contrats précaires en CDD, à un niveau de rémunération au bas de l'échelle des classifications.

La politique salariale contrarie les résultats des NAO, négociation des salaires et des évolutions, qui sont depuis ces dernières années d'un niveau faible.

Le pouvoir d'achat des salariés s'en ressent.

Cette tendance drastique ne concerne que le GIE Ag2r Réunica soumis à de nombreuses contraintes budgétaires, nos collègues salariés du GIE La Mondiale ne sont pas concernés.

Quelle est la situation des effectifs du GIE Ag2r Réunica à ce jour :

5762 salariés en CDI
475 salariés en CDD
241 salariés en Alternance
3 stagiaires

Au total 6478 salariés dont la moyenne d'âge est de 44 ans pour 71,6% de femmes et 28,4% d'hommes.

De nombreux départs potentiels en retraite sont attendus d'ici la fin d'année 2019.

Cette diminution des effectifs et de la masse salariale réduit la dotation de l'employeur destinée aux budgets des activités sociales et de fonctionnement du Comité d'Entreprise.

C'est une perte sèche de plus de 390 000 € pour l'année 2018 ce qui correspond à une diminution d'au moins 5,5%.

Pour pallier à cette diminution, l'employeur a proposé aux élus un crédit d'un montant de 150 000 €, ce que l'ensemble des élus a refusé pour ne pas augmenter les difficultés de gestion.

Il n'est pas possible pour la CFDT d'envisager un budget 2018 déficitaire, d'autant plus que le code du travail interdit aux CE d'être en déficit. Cette avance reportée sur l'année 2019 viendrait réduire la dotation de début d'année. Dotation impactée par la diminution des effectifs et de la masse salariale qui risque d'être à nouveau importante.

Devant ce constat la CFDT ainsi que la majorité des élus du Comité d'Entreprise ont dû prendre une décision difficile afin de maîtriser les budgets, celle de réduire la valeur du « bon de Noël ».

En 2018, le bon de Noël des salariés sera d'une valeur de 110€ et celui pour les enfants sera de 30€. Un vote des élus sera réalisé au prochain CE pour officialiser ce point.

Vous comprendrez que cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur mais maintenir un bon de Noël à 140€ pour les salariés et à 40€ pour les enfants aurait conduit le budget des activités sociales à être déficitaire.

L'exercice du budget 2019 sera plus que tendu dans ce contexte économique pesant.

Toutefois, la CFDT a jusqu'ici toujours fait face à l'environnement budgétaire contraint pour assurer une bonne gestion du Comité d'Entreprise, afin de ne pas avoir de déficit, tout en servant au mieux les prestations à l'ensemble des salariés.

L'engagement de la CFDT, de ses élus, de la secrétaire et du trésorier dans la bonne gestion du Comité d'Entreprise est total.



Vous souhaitez y voir plus clair ?



- ✓ La CFDT vous **conseille** sur votre **vie professionnelle**, votre convention collective et ses accords, vos droits... A votre adhésion, vous recevez à domicile le mensuel Cfdt Magazine, ainsi que toutes les informations locales.
- ✓ La CFDT vous **écoute** et vous **consulte** pour connaître votre avis avant de prendre des décisions.
- ✓ La CFDT vous **défend** et vous **représente** face à l'employeur.
- ✓ Enfin, la CFDT vous **protège** en souscrivant à une assurance professionnelle* et en bénéficiant d'un soutien financier* pour toute action juridique.

* à partir de 6 mois de cotisation et selon conditions.

Rejoignez Nous!



cfdt-ag2r.com